

## COMMUNIQUER

### Le Colloque de Coimbra

Tous les deux ans, le Colloque International de Coimbra, Portugal, permet aux participants d'apporter une contribution majeure pour renforcer la culture de l'intégrité académique dans un climat amical et studieux.

Animés par l'esprit de la recherche et de l'action, qui façonne la mission de l'IRAFPA, nous proposons des thèmes qui définissent les nouvelles frontières de l'intégrité.

Le prochain Colloque aura lieu les 20-22 juin 2024.

### Le LinkedIn de l'IRAFPA

Chaque semaine des capsules vidéo de 3 minutes tournées lors de nos colloques permettent à nos conférenciers et auteurs de faire valoir leurs analyses.

2'800 membres de la communauté académique suivent le LinkedIn de l'IRAFPA.

### Notre Web-TV

Afin de replacer l'intégrité académique au cœur de la création et diffusion de connaissances, l'IRAFPA organise le pôle « Transfert de connaissances » autour de ces axes :

- des émissions-débats Web-TV (15 minutes),
- des capsules vidéo (3 minutes) d'experts des thèmes critiques,
- des interventions dans les médias.

### Notre Lettre trimestrielle

Notre lettre "Intégrité académique" est publiée depuis 2004.

Elle est le principal véhicule de la "parole performative" des Sciences de l'intégrité.

## AGIR

### Les Écoles d'été

L'École d'été de l'IRAFPA est consacrée aux compétences spécifiques attendues d'un « Conseiller en intégrité » exerçant dans un environnement académique.

S'appuyant sur son expérience de plus de 15 ans de médiations, expertises et certifications, l'IRAFPA offre ici une formation unique de 2 journées et demie laissant une large place au débat et à l'implication des participants.

Les prochaines Écoles d'été (Pau, France) :

- **Session 1** : du jeudi 6 juillet 2023 à 9h, au samedi 8 juillet 2023 à midi.
- **Session 2** : du lundi 10 juillet 2023 à 9h, au mercredi 12 juillet 2023 à midi.

### La méthode des cas

L'IRAFPA dispose d'une banque de plus de 200 cas qui mettent en exergue des situations de manquement à l'intégrité. Les cas soumis à l'analyse de la communauté académique sont stylisés et anonymisés : les dates et les noms sont totalement fictifs. Mais nos cas pourraient bien se produire dans n'importe quel pays et à n'importe quelle époque.

- Si les cas sont utilisés en ligne : la mise en cohérence du champ des actions est induite des réponses individuelles. Elle reflète les contenus des messages reçus et elle est « habitée » exclusivement de citations des répondants.

- Si les cas sont utilisés durant les Écoles d'été, les techniques d'animation sont issues de celles du théâtre et de la méthode des cas afin de laisser aux participants le maximum d'opportunités de s'enrichir mutuellement (exercices collectifs, jeux de rôles, improvisation, captation vidéo, pièce de théâtre...).

### Les médiations

L'IRAFPA intervient à la demande d'un de ses membres, individuel ou institutionnel, pour l'accompagner dans ses démarches pour faire valoir ses intérêts et obtenir réparation lorsqu'il est en situation de victime d'un manquement à l'intégrité académique.

Les dispositifs de l'IRAFPA sont les suivants :

- 1/ Constat des faits objectifs : création d'un dossier factuel des preuves concrètes avancées.
- 2/ Déduction des conséquences pour toutes les parties prenantes concernées.
- 3/ Proposition de réparations proportionnées pour les préjudices causés.
- 4/ Lettre exposant ces éléments à toutes les parties prenantes.

La démarche de l'IRAFPA est bienveillante et vise à pacifier les communautés impliquées.

## PUBLIER

### Les publications en libre accès

**Le Pôle Publications de l'IRAFPA** a pour but de créer, diffuser et mettre en valeur des publications originales de l'IRAFPA et de ses membres.

Le Pôle Publications est organisé avec les comités suivants :

- Le Comité éditorial
- Le Comité scientifique
- Le Comité de lecture
- Les partenaires du Pôle Publications de l'IRAFPA

**Les Cahiers de l'IRAFPA** est la revue scientifique de l'IRAFPA, créée en 2023. Ils sont publiés sur une plateforme ouverte basée en Suisse, le projet [www.SOAP2.ch](http://www.SOAP2.ch). Ils ne sont pas publiés en version papier.

La revue s'inscrit dans le projet de l'IRAFPA d'être une référence en matière de sciences de l'intégrité.

Cette revue se décline en trois thématiques publiées en alternance chaque année : les Cahiers méthodologiques, les Cahiers pédagogiques et les Cahiers empiriques.

**Les Actes du Colloque international de Coimbra** sont en accès libre sur le site de l'IRAFPA.

Ils s'inscrivent dans le projet de l'IRAFPA d'être une référence des Sciences de l'intégrité, en recherche comme en action.

Chaque auteur indique son ORCID.

Les dix communications les plus abouties sont publiées l'année suivante en livre chez EMS, Collection Questions de société.

### Nos derniers ouvrages

Nous publions alternativement nos ouvrages en français et en anglais, grâce à une collaboration efficace avec les éditeurs EMS et Globethics.

- 2023. *Les nouvelles frontières de l'intégrité académique* (sous la direction de M. Bergadaà), Collection Management & Société, EMS.

- 2023. *Academic Integrity – A Call to Research and Action* (sous la direction de M. Bergadaà & P. Peixoto), Research Ethics No. 2, Globethics.

- 2021. *L'urgence de l'intégrité académique* (sous la direction de M. Bergadaà & P. Peixoto), Collection Management & Société, EMS.

- 2021. *Academic Plagiarism*, M. Bergadaà, Research Ethics No. 1, Globethics.

### Le rôle de l'Institut

- Créer un espace de rencontre scientifique international et interdisciplinaire pour promouvoir le débat démocratique sur l'intégrité et la fraude académiques.
- Développer des recherches théoriques et empiriques dans ces champs spécifiques.
- Publier des ouvrages collectifs, notamment par le Pôle Publications de l'IRAFPA.
- Réaliser des médiations pour accompagner les personnes physiques et morales touchées par la fraude ou le plagiat académiques.
- Former à des compétences spécifiques des "Conseillers en intégrité" durant ses Écoles d'été.
- Développer et diffuser une méthodologie d'expertise reconnue en matière de fraude et de plagiat académiques.
- Organiser des rencontres thématiques et ateliers sur les concepts-clés de son corpus théorique et empirique sur l'intégrité, dont le point d'orgue est le Colloque International de Coimbra tous les deux ans.
- Délivrer des certifications institutionnelles "Établissement responsable" et "École doctorale responsable".
- Gérer un espace WebTV et une page LinkedIn offrant en accès libre des capsules vidéo et des émissions dédiées à l'intégrité.
- Publier et diffuser la lettre « Intégrité académique » à plus de 17'000 abonnés et animer la page LinkedIn qui a plus de 2'800 abonnés.

L'Institut a été créé sous un statut d'association à but non lucratif le 18 juin 2016, à Genève.

L'Institut est indépendant et n'a aucune affiliation politique ni religieuse.

## L'organisation

### Présidence

**Michelle Bergadaà**, Université de Genève, suisse

### Bureau

**Michelle Bergadaà**

Professeure émérite, Université de Genève, Suisse

**Michel Kalika**

Président du Business Science Institute, professeur émérite, iaelyon, France

**Paulo Peixoto**

Pro-recteur, Professeur associé, agrégé, Centro de Estudos Sociais (CES/FEUC), Universidade de Coimbra, Portugal

**Marian Popescu**

Professeur associé au CARFIA (Centre d'Action, de Ressources et de Formation pour l'Intégrité Académique), Université de Bucarest, Roumanie

### Conseillers scientifiques

**Pierre-Jean Benghozi**

Conseiller Certifications, Directeur de recherche CNRS, professeur à l'École polytechnique, France

**Ludovic Jeanne**

Conseiller Prospective et Sciences de l'intégrité, Professeur assistant et Responsable de l'Intégrité académique à l'EM Normandie (Caen), France

**Hervé Maisonneuve**

Conseiller Éditeurs, Consultant en rédaction scientifique, ancien Professeur associé de santé publique, Paris, France

**Marie-Avril Roux**

Conseillère juridique, Avocate aux barreaux de Paris et Berlin, Allemagne

**Jean-Baptiste Soufron**

Conseiller juridique, Avocat, ancien secrétaire général du Conseil national du numérique (CNNum), Paris, France

### Correspondants nationaux

**Cinta Gallent Torres**, Professeure associée de langue française à l'Université de Valence et à l'Université Internationale de Valence, Espagne

**Sanja Pekovic**, Professeure associée, Université du Monténégro

**Jacques Py**, Professeur, Université de Toulouse, France

### Communication

**Catarina Da Costa**

Assistante, communication

**Philippe Perakis**

Producteur, réalisateur & storyteller, BeVisible.swiss

## Devenir membre

Peut être membre de l'Institut toute personne, physique ou morale, intéressée à la réalisation des objectifs fixés et adhérant à ses valeurs.

Les membres de notre société savante (association à but non lucratif) contribuent au développement et à l'enracinement de bonnes pratiques en matière d'intégrité dans leur environnement direct. Ils favorisent l'implantation de dispositifs organisationnels encadrant la révélation et le traitement de fraudes et de plagiat académiques. Ils apportent à l'Institut les informations utiles à ses recherches et à ses actions.

On devient membre de l'Institut par acceptation du Bureau et après s'être acquitté de la cotisation annuelle.

### Membres individuels

Cotisation : 100 EUR/an (ou 110 CHF/an)

Tarif spécial doctorants : 80 EUR/an (ou 90 CHF/an)

### Membres institutionnels

#### • Laboratoire ou département

Cotisation : 300 EUR/an (ou 330 CHF/an)

Offre 3 adhésions individuelles + réduction sur les événements de l'IRAFPA + accompagnement de médiation.

#### • Établissement (université, faculté, Grande École, fonds ou centre national, etc.)

Cotisation : 900 EUR/an (ou 990 CHF/an)

Offre jusqu'à 5 adhésions individuelles + réduction sur les événements et certifications de l'IRAFPA + accompagnement de médiation + publication du logo sur le site web IRAFPA.

#### • Association savante, éditeur de revue ou de logiciel

Cotisation : 500 EUR/an (ou 550 CHF/an)

Offre réduction sur les événements de l'IRAFPA + accompagnement de médiation + publication du logo sur le site web IRAFPA.

### Membres bienfaiteurs et sponsors

Cotisation annuelle ou en une seule donation : 3'000 EUR (ou 3'300 CHF) minimum.

Offre les mêmes prestations qu'« Établissement » ci-dessus.

### Nous rejoindre

Courriel : michelle.bergadaa@responsable-academia.org

Tél. : + 41 22 798 42 04

Adresse : Institut IRAFPA, c/o Tal Schibler, DGE Avocats,  
6 rue Bartholoni, 1204 Genève, Suisse

Site Web : <https://irafpa.org>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/irafpa/>